

Bonjour à tous,

Actuellement en pleine préparation d'un tour du monde avec mon ami (vous pouvez-suivre nos préparatifs sur notre site : www.lxve.fr) nous buttons sur la question de la Sécurité Sociale.

Nous comptons partir 18 mois et de ce que nous avons lu, il semblerait que nous soyons couvert par la Sécu qu'un an à compter de la fin de notre contrat de travail.

Nous comptons donc souscrire à une assurance du type Marco Polo de AVI pour tout ce qui est frais de santé dans les pays que nous traverserons, mais le problème est en cas de rapatriement au dela des 1 an, et que nous devons être soigné en France, nous n'aurons pas droit à la sécurité sociale et donc au remboursement associé.

Quelqu'un a t-il une solution concernant ce problème ? Est-ce déjà arrivé, avez vous des expériences à nous communiquer.

Vous en remerciant par avance.

N'hésitez pas à liker notre page Facebook : <http://www.facebook.com/#!/just.LXVE>

Bonne journée,

Julie

Consultez la source sur Lonelyplanet.fr: [TOUR DU MONDE - Sécurité Sociale](#)